



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Versailles, le 29 mars 2021

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Installation d'une délégation spéciale à la suite de la décision du 12 mars 2021 du Conseil d'Etat annulant les opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2020 pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires dans la commune de Chevreuse**

La délégation spéciale de la commune de Chevreuse a été installée le matin du lundi 29 mars à la mairie de Chevreuse par Madame Hélène GERONIMI, Sous-préfète de Rambouillet.

Elle est composée de :

- Monsieur Jacques LOLLIOZ, ancien maire de Magny-les-Hameaux : Président ;
- Monsieur Daniel DEGARNE, ancien maire de Clairefontaine-en-Yvelines : Vice-Président ;
- Madame Evelyne PICCOLI, administratrice générale des finances publiques honoraire retraitée : Vice-Présidente .

Créée par arrêté du préfet en date du 24 mars 2021, cette délégation spéciale remplit les fonctions de l'ancien conseil municipal dont l'élection a été annulée par décision du Conseil d'Etat. Elle se limite aux actes de pure administration conservatoire et urgente. Cette procédure, encadrée par le code général des collectivités territoriales, vise à assurer la continuité des services publics et le fonctionnement courant de la commune mais également à gérer les difficultés en cas de crise.

La délégation spéciale a également pour mission d'organiser les élections municipales destinées à élire un nouveau conseil dans un délai de trois mois. Les fonctions de cette délégation spéciale cesseront lorsque le nouveau conseil municipal aura été constitué, c'est-à-dire lors de la proclamation des résultats définitifs des élections. Le fonctionnement de la commune de Chevreuse est ainsi garanti jusqu'à l'élection du nouveau conseil municipal.

**Les élections municipales se tiendront les 9 et 16 mai 2021.**

Contact presse : [pref-communication@yvelines.gouv.fr](mailto:pref-communication@yvelines.gouv.fr)